

BULLETIN DE PARTICIPATION - AG ANTAM 2021

à renvoyer avant le jeudi 15 Août 2021 (joindre une photocopie recto/verso de la carte d'identité)

Accompagné du chèque correspondant à votre participation. Virements acceptés. RIB Diffusé

à : **ANTAM B.A.107 – 78129 VILLACOUBLAY –AIR**

L'ANTAM ne dispose plus actuellement de ligne téléphonique. Pour une question urgente, il est possible de contacter le secrétaire général Pascal Valentin (06 50 45 96 14). A utiliser avec modération !

N° Adhèrent _____ N° Département domicile _____
NOM _____ Prénom _____ Date naissance obligatoire ___/___/___ Lieu _____
_____ (1)

Désirez-vous être inscrit sur la liste des présents affichée lors de l'AG et éventuellement diffusée sur ANTAM-INFO ? [] OUI [] NON

1 – PARTICIPATION A L'AG (mettre une [X] en fonction de votre choix.)

Je serai présent : [] OUI [] NON, dans ce cas renvoyer le pouvoir signé.

Accompagné (2) [] OUI [] NON

Si OUI : NOM Prénom _____ Date naissance ___/___/___ Lieu _____ (1)

Je participerai à :

COLLATION [] - DEJEUNER [] - REPAS DE CLOTURE [] - AG Seulement []

Le conjoint ou l'accompagnant, dans la limite des places disponibles, opte pour :

VISITE GUIDÉE ANTAM () JOURNÉE LIBRE () - Sans repas de midi -

Mettre une (X) en fonction de votre choix

2 – ARRIVÉE le 23 septembre 2021 :

[] En voiture (1) (3) **Marque et type :** _____

Immatriculation : _____

3 – PARTICIPATION FINANCIÈRE :

MEMBRE : 60 €

CONJOINT ou ACCOMPAGNANT : 80 € euros par personne (visites guidées ANTAM)

Ou 40 € par personne (journée libre) ne participant pas aux visites organisées.

Adhèrent : **60 Euros**

Accompagnant (80 € ou 40 €) _____ Euros

Virement ou Chèque global à l'ordre de l'ANTAM. Total =

IMPORTANT : Seules les réponses accompagnées du règlement seront prises en compte.

4 – ACTE DE CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Je soussigné, Nom Prénom _____

Déclare être candidat à un poste au conseil d'administration. Date et Signature : _____

5 – ANNULATION

- 25 jours avant AG remboursement intégral - 15 jours avant remboursement de 50%

- Au-delà du 16 septembre 2021 pas de remboursement.

Si vous n'êtes pas à jour de cotisation pour l'année 2021 :

Joignez un chèque séparé de 32 euros minimum.

Virements acceptés lorsque le montant est crédité sur notre compte.

(1) Demande expresse du contrôle des entrées de la base d'Istres - Gendarmerie (Vigipirate)

(2) Conjoint ou un camarade adhérent potentiel.

(3) Si covoiturage possible, le proposer sur le net aux Antamiens. Merci et à vos claviers

6 – POSSIBILITE D'UNE JOURNEE COHESION LE 24 SEPTEMBRE (voir la fiche d'inscription jointe)